



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
des Territoires
SETAF

Périgueux, le 31 décembre 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ouverture de la campagne de télédéclaration aides animales 2022

La période de télédéclaration des demandes d'aides animales 2022 est ouverte dans
Telepac

pour l'aide ovine et l'aide caprine du 1^{er} janvier 2022 au 31 janvier 2022 inclus sans
pénalité (entre le 1^{er} février et le 25 février 2022 application de pénalité de retard)
et aucune déclaration ne sera possible après le 25 février 2022

**pour l'aide aux bovins allaitants (ABA), l'aide aux bovins laitiers (ABL) et l'aide aux
veaux sous la mère (VSLM) du 1^{er} janvier 2022 au 16 mai 2022 inclus sans pénalité**
(entre le 17 mai et le 10 juin 2022 application de pénalité de retard)
et aucune déclaration ne sera possible après le 10 juin 2022

Vous pouvez consulter les notices explicatives de ces aides dans Telepac.

Nouveau : en 2022, tout demandeur d'aide animale doit posséder un numéro SIRET

Pensez à signer électroniquement votre demande.

